

Programme formation continue des avocats Mars 2024

Thème : Aide juridictionnelle et commission d'office

Date : Jeudi 7 mars 2024 de 12h à 14h

Lieu : Poitiers

Pré-requis être avocat / **Niveau :** 1

Objectifs :

- Comprendre la procédure et savoir faire la différence entre l'AJ et l'AJ garantie
- Savoir compléter un dossier d'aide juridictionnelle et connaître les différents interlocuteurs

Méthodes mobilisées :

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants

Maître Coralie MARCHAND, Avocate au Barreau de Poitiers
Maître Elise BONNET, Avocate au Barreau de Poitiers

Informations importantes :

Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

Formation gratuite pour les avocats inscrits au Barreau de Poitiers faisant des permanences / Tarif: 85€ (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023

Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation.